

Projet Sportif Fédéral (PSF) Campagne 2024 en Nouvelle-Aquitaine

Le Projet Sportif Fédéral (PSF) Qu'est-ce que c'est ?

Chaque année, l'Agence Nationale du Sport (ANS) attribue une enveloppe financière aux fédérations sportives afin de mettre en place leur projet fédéral et augmenter le nombre de pratiquants. L'objectif principal est de soutenir les projets qui favorisent l'accès à la pratique sportive pour tous les publics et sur tous les territoires.

Les priorités pour 2024 :

Pour cette campagne 2024, la Fédération a fait le choix d'attribuer l'intégralité de l'enveloppe attribuée par l'Agence Nationale du Sport (ANS) pour plusieurs actions qui permettront aux Français de tous les territoires et de tous les âges de pratiquer une activité sportive régulière adaptée au sein de nos Clubs Sports pour Tous.

Télécharger la note d'orientation 2024

Qui peut déposer une demande de subvention dans le cadre du PSF ?

Toutes les Associations affiliées pour la saison 2023-2024 qui présenteront des actions respectant la note d'orientation de la Fédération. Les structures respectant les statuts et règlements fédéraux.

Comment déposer une demande de subvention ?

Les demandes de subventions dans le cadre du PSF sont à réaliser obligatoirement en ligne sur lecompteasso.associations.gouv.fr du 11 mars au 02 avril 17 h avec le code 2046 pour les clubs de Nouvelle-Aquitaine (*Dispositif FFSports pour tous - Nouvelle Aquitaine - Projet sportif fédéral*).

En savoir plus :

[Inscrivez-vous](#) à notre **webinaire du 11 mars à 18h** dédié au Projet Sportif Fédéral.

Quelles sont les actions éligibles pour les clubs ?

Un club Sports pour Tous peut déposer jusqu'à 2 actions parmi les 3 axes du projet fédéral + 1 action supplémentaire si dépôt d'une action Focus +

1. Développement de la pratique

- ✓ Actions de loisir sportif (*développement de nouveaux créneaux, accueil de nouveaux pratiquants ...*)
- ✓ **Actions en faveur du bénévolat** [Action Focus +]
- ✓ **Actions en faveur du développement de la pratique des jeunes** [Action Focus +]

2. Promotion du sport santé

- ✓ Actions favorisant le bien-être (*PASS club, APSPM ...*)
- ✓ Participer à la Semaine de la forme [Action Focus]
- ✓ Mise en place de tests Forme + Sport [Action Focus]

3. Promotion de l'éthique et de la citoyenneté par le sport

- ✓ Actions favorisant la citoyenneté et l'éthique (*accueil public précaire, mixité handi-valide ...*)

Les conditions de financement au PSF 2024 :

- ▶ Pour les clubs ayant bénéficié du PSF en 2023 : **le club a réalisé son compte rendu financier (final ou intermédiaire) du PSF 2023** sur Compte Asso au moment de la demande
- ▶ **1500 € d'aide minimum octroyée (1000 € min en ZRR)** pour l'ensemble des demandes d'aide à l'action présentée au PSF.
- ▶ **La subvention demandée finance 50% maximum du coût de l'action**, soit un ensemble d'actions budgétisé à 3000 € minimum (2000 € minimum en ZRR)
- ▶ **Le projet présenté est construit** (objectifs, moyens, critères d'évaluation) avec une **attention particulière à la construction du budget** ([note explicative](#) des dépenses à fournir).
- ▶ **Les documents de la structure doivent être mis à jour sur compte asso** : rapports d'activités, comptes annuels, bilan financier, projet associatif de la structure, RIB ...
- ▶ **Signer la charte d'engagement** ([Annexe 2](#)) formalisant son lien avec les structures fédérales et le respect des règles statutaires notamment concernant la prise de licences.
- ▶ **Les projets d'actions sont concertés avec votre technicien référent** (à contacter), qui pourra vous aider dans la présentation de vos actions et les soutenir lors la commission régionale en charge de l'instruction des dossiers

Pour le Sud Aquitaine (64,40,47) → laure.filloucat@sportspourtous.org / 06 70 25 26 73

Pour le Nord Aquitaine (24,33) → lydie.battaglia@sportspourtous.org / 06 99 30 39 36

Pour le Poitou-Charentes (16,17,79,86) → benjamin.robieu@sportspourtous.org / 06 58 24 47 98

Pour le Limousin (19,23,87) → louis.bouchiat@sportspourtous.org / 07 76 86 22 64

Annexes disponibles en ligne ou par téléchargement. Cliquez pour y accéder :

Annexe 1 [Procédure bilan PSF 2022](#)

Annexe 2 [Charte d'engagement fédéral](#)

Annexe 3 [Note d'orientation PSF 2024](#)

Annexe 4 [Communes Contrat de Ruralité éligibles pour une subvention de 1 000 €](#)

Annexe 5 [Communes ZRR éligibles pour une subvention de 1 000 €](#)

Annexe 6 [Formulaire CERFA - Aide à la préparation de la demande](#)

Annexe 7 [Fiche explicative du budget de l'action](#)

Annexe 8 [Manuel utilisateur du Compte-asso](#)

Tutoriel vidéo 1 [Créer son Compte Asso](#)

Tutoriel vidéo 2 [Gérer les informations administratives de mon association](#)

Tutoriel vidéo 3 [Réaliser un Budget](#)

Tutoriel vidéo 4 [Remplir une fiche projet](#)

En vous souhaitant une bonne campagne de demande de subventions au PSF avec notre accompagnement.

L'équipe régionale Sports pour Tous Nouvelle-Aquitaine